

## COMPTE RENDU DE LA REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire. La séance était publique.

**Etaients Présents :** Mrs BONNET, GERVAISE Mmes MOUTON, BIAT, EZCUTARI, ROCHETEAU Mrs CHARLIER, LEDOUX, RENARD, VIOT.

Etait absente : Mme AUGER excusée donnant pouvoir à Mr Jean-Marc BONNET formant la majorité des membres en exercice

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire ouvre la séance à 20 h 35.

Mme Josette MOUTON a été nommée secrétaire de séance

### ORDRE DU JOUR :

- Délibération pour décision modificative pour contrat Segilog budget De la commune.
- Délibération pour décision modificative budget commune pour démolition maison 14 rue de l'église.
- Délibération pour prix de la maison et du terrain ainsi que la durée Amortissement rue de l'église.
- Délibération pour annulation décision modificative budget eau du 03 Mai 2016 compte ne convient pas à la Trésorerie.
- Délibération pour choix de l'entreprise pour réfection du réseau d'eau A la Noëlle.
- Délibération pour achat de la place des ouches de la Noëlle.
  - Délibération pour nouveau délégué suite aux changements de statuts de la RSEIPC.
  - Divers

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire, ajoute à l'ordre du jour de prendre une délibération pour accepter de faire un emprunt pour les travaux du réseau d'eau potable à La Noëlle Hameau de Billancelles.

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire informe que nous ne prendrons pas de délibération comme indiqué dans l'ordre du jour « Délibération pour décision modificative budget commune pour démolition maison du 14 rue de l'église » et « Délibération pour prix de la maison et du terrain ainsi que la durée Amortissement rue de l'église » vu avec la Trésorière des finances Publiques de Courville sur Eure, il faudra faire un certificat administratif.

### 2016/023 : Délibération Décision modificative Budget M14 2016

Les crédits ouverts pour les objets ci-après au budget 2016 ayant été insuffisants pour permettre le paiement des dépenses effectuées, le conseil décide de voter les crédits supplémentaires nécessaires :

Chap D 20 Art 2051 : Concessions et droits similaires	+ 108.40 €
023 Virement section d'investissement	+ 108.40 €

Le complément de crédit demandé sera prélevé sur:

Chap D 011 Article 60621 : Combustibles	- 108.40 €
021 Virement section de fonctionnement	+ 108.40 €

**2016/024 Délibération : Décision modificative Budget Eau 2016**

Monsieur Jean-Marc BONNET précise à l'assemblée que lors du vote du budget de l'eau le remboursement de la somme de 250 €uros pour Mr et Mme REDMANA Jacques demeurant 15 Rue de l'église 28190 Billancelles n'était pas budgétisée. Pour que nous puissions régler ces derniers il faut prendre une décision modificative sur le budget de l'eau ou nous devons prendre cette somme en fonctionnement prendre en dépenses au chapitre 11 compte 6378 Autres impôts taxes et versement assimilés sur rémunération et le reporter en dépenses au chapitre 67 compte 678 Autres Charges exceptionnelles la somme de 250.00€.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**

**D'accepter le versement de 250 € au chapitre 67 compte 678 Autres Charges exceptionnelles et de prendre cette somme en dépenses au chapitre 11 compte 6378**

**Autres impôts taxes et versement assimilés.**

**Budget de l'eau****Section de fonctionnement :**

<b>Chapitre D 11 Article 6378 Autres Charges exceptionnelles</b>	<b>: -250.00€</b>
<b>Chapitre 67 Article 678 Charges exceptionnelles</b>	<b>: +250.00€</b>

**2016/025 Délibération pour le choix de l'entreprise pour les Travaux de renforcement d'eau potable à La Noëlle hameau de Billancelles.**

Monsieur Jean-Marc BONNET, Maire, présente les devis qui ont été établis pour les travaux de renforcement d'eau potable à la Noëlle hameau de Billancelles :

- L'Entreprise MUSCI S.A.S ou le devis s'élève à 22 686.96€ TTC  
(soit 18 905.80 € HT).
- L'Entreprise CHARLES TRAVAUX ou le devis s'élève à 29 465.59€ TTC.  
(soit 24 554.66€ HT)
- L'Entreprise Sarl Travaux Publics des tuileries ou le devis s'élève  
à 25 752.00€ TTC. (soit 21 460.00€ HT) y compris Pan de recollement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur le choix de l'entreprise.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

**D'approuver le choix de l'entreprise Sarl Travaux Publics des Tuileries pour le montant**

**Du devis du renforcement d'eau potable de la Noëlle de 25 752.00 € TTC soit 21 460.00€ HT y compris Pan de recollement.**

**2016/026 Délibération Demande de prêts pour Renforcement réseau eau potable Hameau de la Noëlle à BILLANCELLES**

Lors de sa réunion en date du 26/01/2016, le conseil municipal a décidé d'effectuer des travaux de renforcement d'eau potable au hameau de la Noëlle à Billancelles.

Le conseil municipal a sollicité une subvention au titre du FDAIC 2016 et une subvention de la DETR 2016, pour aider à la réalisation de ce projet et a déterminé comme suit les moyens financiers pour faire face aux dépenses du projet

**Plan de financement :**

Montant des travaux de renforcement du réseau d'eau potable à la Noëlle :	25 752.00 €
Subvention FDAIC 2016 soit 20 % du montant HT	4 292.00€
Subvention DETR 2016 soit 20 % du montant HT	4 292.00€

Autofinancement

17 168.00€

**Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité****- de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Centre, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution :**1- **D'un prêt à échéances minorées de 20 000 € sur 7ans** (en l'attente du versement de la subvention )**Taux moyen annuel de 0.76 % Echéance annuelle****Avec Frais de dossier de 90 .00€uros.**

- Prend l'engagement d'inscrire au budget pendant toute la durée des prêts, les sommes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

- Confère toutes délégations utiles à Monsieur BONNET, Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

**2016/027 Délibération : Nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant suite aux changements de statuts de la SEIPC**

Monsieur Bonnet, Maire informe le Conseil Municipal que suite aux changements de statuts de la SEIPC il faut nommer un nouveau titulaire et un nouveau suppléant pour représenter la commune de BILLANCELLES.

Monsieur le Maire propose :

En Titulaire : Mr Thierry VIOT conseiller municipal

En Suppléant : Mr Laurent RENARD conseiller municipal

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :****D'approuver la nomination de MR Thierry VIOT en tant que titulaire et Mr Laurent RENARD en tant que suppléant à la commission de la SEIPC.****2016/028 Délibération pour suppression de la route Attencourt le Lieul**

Monsieur BONNET Jean-Marc informe le conseil municipal de prendre une délibération pour la suppression de la route d'Attencourt le Lieul suite au souhait de la commission de l'aménagement foncier qui demande que cette route soit supprimée car cette dernière n'est pas compatible avec la restructuration des parcelles des agriculteurs.

**Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :**

**de garder** la route d'Attencourt le Lieul car cette route est empruntée tous les jours par le ramassage scolaire des enfants de maternelles et primaires et par le ramassage des ordures ménagères. Cette route relie deux hameaux d'une même commune.

**Maintien de la route Pour : 8 voix Contre 0 Abstention 3 voix****2016/029 Délibération pour définir la largeur des chemins suite à l'aménagement foncier de Billancelles**

Monsieur BONNET Jean-Marc informe le conseil municipal de prendre une délibération pour la largeur des chemins communaux suite à l'aménagement foncier qui se déroulera à partir du mois d'août 2016.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité****décide que tous les chemins seront de 5 mètres de large sauf exception pour certains cas particuliers.****Achat de la place des Ouches de la Noëlle**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réunion du Conseil Municipal du 30 novembre 2015 pour reprendre la place des ouches de la Noëlle, il a pris contact avec le notaire et que même pour l'achat de cette

place à 1€uros symbolique des frais de notaires sort à devoir pour un montant de neuf cent cinquante €uros. Le conseil Municipal demande s'il serait possible que les habitants des ouches prennent la moitié de la somme à leurs charges. Monsieur le Maire annonce qu'il va prendre contact avec les habitants des ouches pour en discuter.

### Divers

Monsieur Jean-Pierre CHARLIER fait constater qu'au hameau de Guimonvilliers, il y a souvent des baisses de tension électrique importantes, ce qui pourrait faire des dégâts sur les appareils ménagers des habitations. Monsieur le Maire demande à Monsieur Jean-Pierre Charlier de prendre contact avec la SEIPC pour leur en informer et que le conseil municipal le fera de son côté également.

La séance est close à 23 h 05.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire

### Tableau récapitulatif des délibérations

N° délibération	Intitulé	Accepté
2016/023	Décision modificative Budget M14 2016	Accepté à l'unanimité
2016/024	Décision modificative budget eau 2016	Accepté à l'unanimité
2016/025	Délibération choix entreprise travaux de renforcement réseau eau potable à la Noëlle	Entreprise choisi par le conseil à l'unanimité Ets SARL des travaux Publics des Tuileries
2016/026	Délibération pour demande de prêt pour renforcement réseau eau potable à la Noëlle	Emprunt accepté par le conseil à l'unanimité pour 20 000 € au Crédit Agricole du centre
2016/027	Délibération pour nomination d'un membre titulaire et suppléant à la SEIPC après changement de Statut	Titulaire : Mr Thierry Viot Suppléant : Mr Laurent RENARD accepté à l'unanimité
2016/028	Délibération pour suppression de la route Attencourt le Lieul suite à l'aménagement foncier de Billancelles	Maintien de la route Attencourt le Lieul 8 voix pour 0 contre 3 voix abstention
2016/029	Délibération pour définir largeur des chemins communaux suite à l'aménagement Foncier de Billancelles	Les chemins communaux seront de 5 mètres sauf cas particulier accepté à l'unanimité

<b>Nom des Conseillers Municipaux</b>	<b>Signatures</b>
Monsieur Jean-Marc BONNET Maire	
Monsieur Gilles GERVAISE 1 <sup>er</sup> adjoint	
Madame Josette MOUTON 2 <sup>ème</sup> adjointe	
Madame Emilie AUGER Conseillère Municipale	Excusée
Madame Carine BIAT Conseillère Municipale	
Monsieur Jean-Pierre CHARLIER Conseiller Municipal	
Madame Céline EZCUTARI Conseillère Municipale	
Monsieur Christophe LEDOUX Conseiller Municipal	
Monsieur Laurent RENARD Conseiller Municipal	
Madame Marie-Andrée ROCHETEAU Conseillère Municipale	
Monsieur Thierry VIOT Conseiller Municipal	